

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François, ABGUILLERM Christian.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : RAHER Marc

### Délibération N° DE 102-2021

**Objet : Dotation de solidarité communautaire 2021**

**Rapporteur : Philippe AUDURIER**

Par délibération DE 20-2019, il a été acté la suppression progressive sur 4 exercices (2019 – 2022) du versement de la DSC (dotation de solidarité communautaire), selon les modalités suivantes :

	MONTANT DE BASE DSC	VERSEMENT	VERSEMENT	VERSEMENT	VERSEMENT
		2019	2020	2021	2022
		-10%	-30%	-30%	-30%
Douarnenez	699 963 €	629 966 €	419 978 €	209 989 €	- €
Poullan	20 163 €	18 147 €	12 098 €	6 049 €	- €
Pouldergat	25 454 €	22 909 €	15 273 €	7 636 €	- €
Le Juch	16 588 €	14 929 €	9 953 €	4 976 €	- €
Kerlaz	10 674 €	9 607 €	6 405 €	3 202 €	- €

En 2021 un audit prévention sécurité des services techniques de la communauté et de la ville de Douarnenez a été lancé. Il a alors été décidé que cet audit soit porté financièrement par la communauté

(DM DE 61-2021) et que la quote-part de la ville de Douarnenez (22 070 €) soit déduite de la part de DSC versée en 2021.

Dès lors, le versement de DSC 2021 à la ville de Douarnenez doit être rectifié et s'élève à 187 919€. Concernant les autres communes (Poullan, Pouldergat, Le Juch, Kerlaz), les montants de la DSC 2021 à verser restent inchangés.

Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021,  
Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

**Il est proposé :**

- **D'actualiser le montant définitif de la DSC de la ville de Douarnenez pour l'année 2021 à hauteur de 187 919 € ;**
- **D'approuver le montant définitif de la DSC pour les autres communes pour l'année 2021 comme inscrit dans le tableau ci-dessus ;**
- **De procéder au versement de ces sommes.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 16 décembre 2021.**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

